

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 29/03/2022

REFERENCE : MINSANTE N°2022-26

OBJET : UKRAINE - DISPOSITIFS D'ALLER VERS POUR LES RÉFUGIÉS ET FINANCEMENT

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

A ce jour la France a déjà accueilli plus de 27 500 réfugiés en provenance d'Ukraine. Les flux de réfugiés en Europe et en France pourraient continuer à s'intensifier dans les semaines à venir.

L'accueil et la prise en charge optimale de ces personnes est une priorité. **Le HCSP a rendu un avis le 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine.** Cet avis précise les orientations de prise en charge sanitaire de ces personnes qui avaient été données par le message MINSANTE n°2022_22 (prise en charge médico-psychologique, bilans de santé avec dépistages et rattrapages vaccinaux, organisation du parcours de soins pour la prise en charge des pathologies chroniques, etc.). Un **résumé de l'avis et des priorités de prise en charge sanitaire** est proposé en annexe 1 de ce message.

La prise en charge proposée par le HCSP se décompose en 3 temps, avec une **prise en charge immédiate**, une **prise en charge à court et moyen terme** et une **prise en charge dans les 4 mois suivant l'arrivée** (cette dernière correspondant à l'organisation du rendez-vous Santé pour les personnes migrantes prévu par l'avis du HCSP du 6 mai 2015¹ dont le contenu est rappelé en annexe 2). Les prises en charge immédiate après l'arrivée et à court et moyen terme après l'installation des personnes sur le territoire national sont **à mettre en œuvre dès que possible**. Au sein des hubs d'accueil et des accueils « sas » (accueil de courte durée), l'accent devra être mis sur la prise en charge d'éventuels soins urgents et la prévention des risques infectieux, dont la prévention du risque Covid (avec notamment le port du masque, la mise en œuvre des gestes barrières et si possible la mise à disposition d'autotests et la proposition de vaccination). Cette évaluation immédiate peut être réalisée par des professionnels de santé ou des personnes formées aux gestes de premiers secours (avec orientation possible vers un médecin). Dans la mesure du possible, des autotests pourront être proposés au sein des centres d'hébergement, les prises en charge médico-psychologiques et les bilans de santé pour la réalisation des dépistages et des rattrapages vaccinaux devront être mis en œuvre le plus précocement possible, dans le respect du consentement des personnes concernées.

Les actions de prévention et de prise en charge menées auprès des réfugiés, notamment les actions d'aller vers, doivent en priorité s'appuyer sur les dispositifs existants qui ont l'expertise et l'expérience pour venir en appui de ces personnes : réseaux des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS), des cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP) et des Equipes mobiles de psychiatrie et précarité (EMPP), des Centres de lutte antituberculeuse (CLAT), des Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), des centres de vaccination, etc. **L'offre de soins de premier recours**, tout particulièrement l'offre de soins de ville de proximité et les centres de santé (ainsi que les services d'urgences pour les prises en charge médicales urgentes), doit également être sollicitée et participer activement à la prise en charge des réfugiés, pour inscrire ces prises en charge dans la durée et se préparer dès à présent à un flux d'arrivée qui se maintient voire qui augmente au cours des prochaines semaines. De plus, les **services départementaux de PMI** pourront être mobilisés pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

S'agissant de la Covid 19, l'offre de vaccination et de dépistage doit également être construite sur une logique d'aller vers. Pour la vaccination, les ARS s'appuieront en priorité sur les équipes mobiles de vaccination (EMV) qui ont l'expérience de ce type d'opérations (les professionnels de santé en capacité de prescrire et de vacciner pourront également être mobilisés individuellement). Une fiche rappelant les modalités d'organisation des EMV est disponible sur [le site du Ministère](#) des solidarités et de la santé. Pour assurer la traçabilité de la vaccination, il demeure indispensable de remplir

¹ Rendez-vous Santé également repris dans l'instruction du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants.

Vaccin Covid. Pour les personnes partiellement vaccinées, la vaccination réalisée doit être enregistrée comme une première dose. Le cycle vaccinal doit ensuite être clôturé (schéma monodose 1/1). Dans tous les cas, un schéma de vaccination complet doit être envisagé et proposé.

Après l'injection et l'enregistrement dans l'application vaccin covid, la personne pourra récupérer son certificat de vaccination au format DCC. Cependant, il est souhaitable que les professionnels de santé impriment le certificat pour plus de simplicité, certificat qui leur sera utile pour l'accès aux ES/ESMS ou aux transports (à noter que le certificat est valide 7 jours après l'injection). Il est également possible d'agréger le certificat de vaccination ukrainien avec le certificat Français via le portail Pass+.

Concernant la prévention du risque Covid-19 dans les lieux d'accueil et d'hébergement des réfugiés mis en place par les préfectures, des autotests doivent être mis à disposition par les ARS. Les opérations d'approvisionnement, en lien avec Santé publique France, seront mises en place pour une utilisation dans les meilleurs délais. Pour rappel, les demandes sont à adresser par les ARS à l'adresse covid19-log-urgence@sante.gouv.fr. Des masques doivent aussi être mis à disposition dans les centres.

Pour faciliter la prise en charge sanitaire la plus optimale possible des personnes, le recours à des **missions d'interprétariat en santé** et à des interprètes (via les Préfectures et les associations notamment) est nécessaire. En cas de tensions sur ces dispositifs, des appels à volontariat pour rechercher des professionnels de santé parlant la langue (et/ou lisant le cyrillique) pourront être organisés au sein des régions par les ARS, en sollicitant les Ordres, les URPS, les établissements de santé et médico-sociaux pour identifier les professionnels pouvant être mobilisés ponctuellement pour faciliter les prises en charge.

Les budgets du Fond d'Intervention Régional (FIR) des ARS peuvent être mobilisés pour participer au financement de l'ensemble des dispositifs santé sollicités (dont les dispositifs d'aller-vers) ainsi que des missions associées de médiation et d'interprétariat en santé. Les dépenses devront être imputées sur la ligne « 1.4.1 Prévention et gestion des situations sanitaires exceptionnelles ». Le suivi de ces dépenses sera opéré dans le cadre des dialogues de gestion FIR de mai tels qu'annoncés dans la circulaire FIR du 16 février 2022.

Vous apporterez une attention particulière à ce que l'usage du FIR soit orienté exclusivement sur des actions participant à la gestion sanitaire de la crise.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Dr Grégory Emery

Directeur Général Adjoint de la Santé

signé

Annexe 1 : Prise en charge sanitaire recommandée par le HCSP dans l'avis du 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine

Annexe 2 : Rappel du contenu du Rendez-vous Santé (avis du HCSP du 6 mai 2015)

Annexe 1 : Prise en charge sanitaire recommandée par le HCSP dans l'avis du 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine

De l'ordre de 27 000 personnes ont déjà été accueillies et près de 50 000 places d'hébergement déjà mobilisées avec une intensification prévue (cible à 100 000 personnes accueillies). Il est à prévoir l'accueil en majorité de **femmes (dont certaines enceintes), d'enfants et de personnes âgées**. L'arrivée de personnes avec des **pathologies chroniques ou des handicaps** est également à envisager, avec des **risques de rupture de suivi**.

Outre la mise en place du suivi généralement recommandé pour les publics rencontrés (enfants, femmes enceintes, etc.) la prise en charge sanitaire des réfugiés ukrainiens doit pouvoir répondre prioritairement à certains enjeux de santé, dans le respect de leur consentement :

- **Les troubles psychiques et les psycho traumatismes ;**
- **La prévention, le dépistage et la prise en charge de maladies dont l'incidence est actuellement élevée en Ukraine ou pour lesquelles les couvertures vaccinales sont faibles.**

Une **prise en charge sanitaire en trois temps** est ainsi proposée aux personnes déplacées d'Ukraine :

(1) Immédiatement, c'est-à-dire le plus rapidement possible après l'arrivée sur le territoire, pour évaluer, orienter, assurer les soins d'urgences, notamment :

- Identifier les risques de rupture de traitement et de sevrage forcé (produits illicites, alcool) ;
- Dépister les troubles psychiques : les questions de dépistage qui doivent être posées portent sur l'existence de troubles du sommeil, la présence de cauchemars, des troubles de l'appétit, les attitudes de retrait/enfermement/mutisme, l'agitation (chez les enfants), l'existence d'idées suicidaires, l'anxiété et leurs motifs, l'usage ou l'aggravation des consommations de produits addictifs (alcool, tabac, drogues). Les signes majeurs de souffrance psychologique doivent être recherchés dès cette phase pour permettre une prise en charge adaptée ; le bilan psychologique peut ensuite être complété lors de la phase 2 (court et moyen terme).
- Evaluer les signes évocateurs de maladies transmissibles (toux, fièvre et/ou diarrhée en particulier), dont la Covid ;
- Identifier et orienter des femmes enceintes et des nourrissons pour un suivi.

(2) A court et moyen terme, après l'évaluation initiale, les mesures à mettre en place en priorité sont les suivantes :

- Le dépistage des symptômes pouvant faire évoquer la Covid19 ou la grippe, et de la tuberculose (par radiographie pulmonaire en présence de signes cliniques pour les enfants et les adultes) ;
- Le rattrapage vaccinal Covid19 sur la base des recommandations du DGS-Urgent n°2021_125 du 07/12/2021 et en proposant un TROD chez les personnes pour lesquelles aucune information n'est disponible. Il convient pour les personnes infectées moins de 3 mois après le schéma vaccinal initial de procéder à leur rappel vaccinal dans les délais recommandés. La mise à jour du passe sanitaire / vaccinal doit être assurée.
- La mise à jour vaccinale des enfants en vue d'une entrée en collectivité conformément au calendrier vaccinal français (admission provisoire possible d'une durée de 3 mois dans l'attente de débiter/rattraper les vaccinations obligatoires manquantes) ;
- Le rattrapage vaccinal des enfants et des adultes avec en priorité ROR, DTPCa / HiB (HiB recommandé jusqu'à l'âge de 5 ans) ;
- Il convient également de rester vigilant sur les signes précoces de décompensation des troubles psychiques.

(3) Dans les 4 mois après l'arrivée : organisation du RDV Santé sur la base de l'avis du HCSP du 6 mai 2015, avec finalisation du rattrapage vaccinal des enfants et des adultes (méningocoques, pneumocoque, tuberculose, grippe en fonction du calendrier de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, etc.) conformément à l'avis de la HAS : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-01/fiche_synthese_rattrapage_vaccinal_migrants_primo_arrivants.pdf.

Quatre enjeux sont à prendre en compte dès l'accueil et tout au long de la prise en charge :

(1) L'information des acteurs et des personnes

- Mise à disposition d'informations sur les risques infectieux à l'attention des acteurs en charge de l'accueil, et sur l'orientation des personnes (organisations territoriales) ;
- Information des professionnels de santé sur l'objectif des vaccinations et de l'ensemble de la prise en charge médicale, sociale et préventive, fourniture des calendriers vaccinaux du pays d'origine et de documents avec traduction croisée ;
- Information des réfugiés sur la prise en charge sanitaire mise en place, ainsi que les principes du système de santé français, l'accès aux soins, la santé périnatale, la santé des enfants.

(2) Traçabilité du parcours : examens effectués, statut vaccinal, mise en place dans les meilleurs délais de la numérisation des données médicales afin de permettre leur traçabilité. Des réflexions sont en cours pour le développement d'un support permettant de répondre aux exigences de traçabilité des données de santé et de favoriser la continuité des soins prodigués sur le territoire.

(3) Mise à disposition de services d'interprétariat et de médiation en santé.

- (4) Pour les personnes ayant été dépistées initialement avec des signes de vulnérabilité psychologiques** (cf. questions de dépistage), une évaluation à 4 mois permettra de vérifier la résolution des symptômes ou la constitution d'un syndrome de stress post traumatique

Ressources pour les professionnels de santé concernés :

- Avis du HCSP du 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine (lien à ajouter)
- Rattrapage vaccinal
 - Rattrapage vaccinal Covid : DGS-Urgent n°2021_125 du 07/12/2021
 - Recommandations HAS relatives au rattrapage vaccinal des migrants primo-arrivants : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-01/fiche_synthese_rattrapage_vaccinal_migrants_primo_arrivants.pdf
 - Calendrier vaccinal ukrainien : <https://en.moz.gov.ua/vaccinations>
- Dépistage de la tuberculose :
 - Recherche de symptômes évocateurs et réalisation d'une radio pulmonaire systématique dès que possible <https://www.ecdc.europa.eu/en/news-events/ecdc-issues-migrant-screening-and-vaccination-guidance>
 - Dépister l'infection tuberculeuse latente (ITL) par un test IGRA ou une IDR chez tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=731>
- Contenu du RDV santé à proposer dans les 4 mois après l'arrivée : cf. annexe 2.

Ressources pour les publics

1. Les fiches Covid-19 en ukrainien mises en ligne sur le site de Santé publique France (SpF) le 18/03/2022

- Vaccin Covid-19 : Pour comprendre [Fiche A4, Ukrainien]
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/vaccin-covid-19-pour-comprendre-fiche-a4-ukrainien>
- Vaccins Covid-19 : Comment se faire vacciner [Fiche A4, Ukrainien]
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/vaccins-covid-19-comment-se-faire-vacciner-fiche-a4-ukrainien>
- Vaccin Covid-19 : Vaccination des enfants et adolescents de 5 à 17 ans [Fiche A4, Ukrainien]
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/vaccin-covid-19-vaccination-des-enfants-et-adolescents-de-5-a-17-ans-fiche-a4-ukrainien>
- Coronavirus : Pour vous protéger et protéger votre entourage [Fiche A4, Ukrainien]
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/coronavirus-pour-vous-protger-et-protger-votre-entourage-fiche-a4-ukrainien>

2. Les outils à venir

Les 2 fiches suivantes disponibles en anglais sont en cours de traduction en ukrainien et seront mises en ligne prochainement :

- Se protéger du Covid-19 : les vaccins en France [Fiche vaccination réfugiés - Vaccins Covid-19 - Vous arrivez en France]
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/se-protger-du-covid-les-vaccins-en-france-fiche-vaccination-refugies-vaccins-covid-vous-arrivez-en-france>
- Se protéger du Covid-19 : les tests en France [Fiche Réfugiés - Tests Covid-19 - Vous arrivez en France]
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/se-protger-du-covid-les-tests-en-france-fiche-refugies-tests-covid-vous-arrivez-en-france>

Les livrets de santé bilingues Français/Russe et Français/Anglais sont téléchargeables et disponibles à la commande papier: [Livret de santé bilingue Français/Russe \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

Une version en ukrainien est en cours de finalisation et devrait être mise en ligne début avril 2022.

Un livret d'accueil contenant un chapitre santé est également disponible :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/livret-daccueil-en-france-pour-deplaces-dukraïne>

Annexe 2 : Rappel du contenu du Rendez-vous Santé (avis du HCSP du 6 mai 2015)

1-Examen clinique général effectué par un médecin incluant systématiquement :

- Interrogatoire détaillé avec :
 - Recherche d'un antécédent de violences physiques et mentales et de leurs conséquences sur la santé (séquelles de sévices, dépression, syndrome post-traumatique...) ; recherche de situations de vulnérabilité sexuelle ;
 - Recherche de troubles du sommeil, de syndrome anxieux, de troubles de l'humeur et/ou d'un syndrome de stress post-traumatique ;
 - Recueil des antécédents médicaux personnels (connus) du patient, en particulier des allergies, et des consommations de tabac, d'alcool et de toxiques, notamment par voie intraveineuse ; recherche d'un traitement en cours ;
 - Examen clinique complet avec prise de tension artérielle.

2-Evaluation et mise à jour du statut vaccinal :

- **Dépistage de la tuberculose (si non réalisé précédemment) :**

Le dépistage de la tuberculose relève de la mission des Centres de lutte anti-tuberculeuse (CLAT). Le CLAT a pour mission d'orienter les personnes atteintes vers une structure de soins, d'organiser un éventuel dépistage dans l'entourage et de prévoir pour les personnes non atteintes une éventuelle visite à distance. Pour les jeunes enfants, les CLAT peuvent avoir recours à une consultation hospitalière spécialisée.

Avis d'experts sur les modalités de dépistage de la tuberculose :

- Dépister la tuberculose maladie par la recherche de symptômes évocateurs et la réalisation d'une radio pulmonaire systématique dès que possible conformément à l'avis de l'ECDC sur le dépistage de la tuberculose chez les personnes migrantes.
<https://www.ecdc.europa.eu/en/news-events/ecdc-issues-migrant-screening-and-vaccination-guidance>
- Dépister l'infection tuberculeuse latente (ITL) par un test IGRA ou une IDR à la tuberculine chez tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans conformément à l'avis du HCSP. Les tests IGRA ne sont pour l'heure remboursés que pour les mineurs de moins de 15 ans et peuvent être réalisés gratuitement dans les CLAT.
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=731>
- En l'absence d'ITL et de vaccination BCG, un rattrapage de la vaccination BCG sera réalisée prioritairement pour les enfants de moins de 5 ans et si possible jusqu'à 15 ans conformément au calendrier vaccinal français.

- **Dépistage VIH, HBs, VHC**

En dehors des sérologies classiques qui peuvent être réalisées dans le cadre d'un bilan sanguin, le recours aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) VIH, Antigène HBs et VHC est encouragé, car ils permettent un accès précoce au dépistage et préviennent les risques de non-rendus des résultats.

3-Autres examens à considérer

- Réalisation d'une glycémie capillaire ou sanguine à jeun pour les personnes de plus de 45 ans ;
- Réalisation d'une NFS, d'un dosage de la créatinine, et des transaminases ;
- Sérologie syphilis si facteurs de risques ;
- PCR Chlamydia/gonocoque urinaire ou par auto-prélèvement vaginal systématique pour les personnes sexuellement actives de moins de 25 ans et si facteurs de risque pour les autres ;
- Anticorps antitétaniques et anticorps anti HBs 4 à 8 semaines après un rappel vaccinal si indiqué et si le statut vaccinal était inconnu ;
- Dépistages organisés selon recommandations nationales (frottis du col de l'utérus ou PCR HPV, mammographie, recherche de sang dans les selles).